

Plus tard dans la journée les deux résolutions furent mises aux voix. On approuva la première par 74 voix (dont celle du Canada) contre 2 (France et Israël), et 2 abstentions (Luxembourg et Pays-Bas). La seconde fut adoptée par 56 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et 22 abstentions (y compris les blocs soviétique et arabe, Israël, la France et les Pays-Bas). Deux États, l'Union Sud-Africaine et la Hongrie, étaient absents.

Dans l'entre-temps, à Ottawa, la Chambre des communes réunie en Comité des subsides approuvait le 1<sup>er</sup> février des crédits supplémentaires spéciaux d'un million de dollars à titre de prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le dégagement du canal de Suez. Le gouvernement avait recommandé ces ouvertures de crédits sur la demande du secrétaire général d'affecter des prêts à un fonds intérimaire qui permettrait de faire face aux frais immédiats de dégagement en attendant qu'on s'entende sur un programme général de financement.

## Désarmement

LE 25 janvier, la Première Commission a terminé ses débats sur le désarmement et adopté à l'unanimité une résolution présentée par les cinq membres du Sous-Comité du désarmement: Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique, et par sept autres pays: Australie, Brésil, Inde, Japon, Norvège, Salvador et Yougoslavie. Aux termes de cette résolution, elle priaît la Commission du désarmement de réunir prochainement son sous-comité et d'accorder sans tarder son attention aux diverses propositions qui ont été soumises, en désignant quelques-unes, ainsi qu'aux points de vue exprimés au cours des débats; elle recommandait au sous-comité de lui soumettre un rapport de ses travaux au plus tard le 1<sup>er</sup> août 1957; elle proposait qu'on envisage s'il y a lieu de convoquer une session spéciale de l'Assemblée ou une conférence générale sur le désarmement, une fois que suffisamment de progrès auront été accomplis.

A l'ouverture des débats, le représentant des États-Unis a esquissé les propositions à présenter au sous-comité lorsqu'il se réunirait à Londres en mars. Voici les six principaux points qui ressortent de cette déclaration:

- 1) Toutes les matières fissiles produites après une date convenue seraient utilisées ou stockées, sous une surveillance internationale, à des fins excluant les armements.
- 2) Lorsque la production des matières fissiles serait soumise à un contrôle efficace, les explosions nucléaires expérimentales pourraient être limitées et, éventuellement, supprimées. Dans l'intervalle, toutes les expériences seraient enregistrées d'avance et soumises à une observation internationale restreinte.
- 3) Les effectifs et les armements de type classique seraient réduits moyennant une inspection adéquate, dont la mise sur pied serait progressive. A la première étape, les effectifs de base seraient de 2,500,000 hommes pour les États-Unis et l'Union soviétique, et de 750,000 pour la France et le Royaume-Uni.
- 4) Afin que les progrès de la science dans le domaine intersidéral servent exclusivement à des fins pacifiques, l'essai d'engins, tels que satellites artificiels et projectiles intercontinentaux, se ferait dans le cadre d'une inspection et d'une collaboration internationales.